

Black Friday : super affaire ou surconsommation ?

Le Black Friday est programmé le 28 novembre, le rêve de réaliser de super affaires ?.

Le consommateur responsable va se poser une question avant de succomber à une bonne affaire : de quoi ai je besoin ?

Si vous avez un matériel à remplacer c'est peut être l'occasion de se laisser tenter **mais**

- renseignez vous sur les modèles et prix avant le fameux vendredi
- consulter les conditions générales de vente et les mentions légales du site
- vérifier que le paiement est sécurisé
- ne laissez pas enregistrer votre numéro de carte bancaire...
- ne tenez pas compte des annonces racoleuses: «plus que 5 en stocks», «offre valable seulement pendant 2h»...et si l'affaire semble trop belle c'est sûrement qu'elle ne l'est pas.
- N'oubliez pas: le Black Friday est aussi le jour où de nombreux escrocs passent à l'action : (fishing, quishing...).



Encore une augmentation des timbres

Le 1^{er} janvier 2026, le prix des timbres augmente en moyenne de 7,4 %. La lettre verte passe de 1,39€ à 1,52€ (+9,3%), la e-lettre rouge de 1,49€ à 1,6€ (+7,3%) la lettre recommandée de 5,74€ à 6,11€ (+6,4%). Le prix des colis Colissimo augmente de 3,4 %.

En 2025, il est estimé qu'un ménage aurait consacré 28€ en frais postaux, c'est une consommation en baisse mais mieux vaut anticiper et acheter des timbres ou les imprimer sur montimbreenligne. Il n'y a pas de «petites économies».

Le QUISHING une arnaque en plein es- sor

Le quishing est un hameçonnage par faux QR code. Le cas classique : sur votre pare brise une contravention avec un QR code pour payer. Un scan et vos données personnelles sont compromises...

Ayez le réflexe de toujours vérifier le lien et l'adresse du site, ou mieux, accéder aux services en passant par l'application officielle, le site web ou un moteur de recherche sécurisé.

Le partage de localisation : une nouvelle appli pour mieux nous surveiller ?

Depuis août 2025, la localisation est possible sur Instagram, localisation de soi mais aussi celles d'autres abonnés. Pour Instagram un nouveau moyen pour communiquer plus facilement. La localisation est mise à jour à chaque fois que

l'application est ouverte, elle est visible sur «une carte» accessible dans les messages sur l'application.

Cette nouvelle fonctionnalité certes intéressante inquiète. Nos déplacements en disent long sur nos habitudes, nos centres d'intérêts, nos fréquentations...Ces données peuvent être exploitées à notre insu à des fins malveillantes (surveillance, cambriolages, publicité ciblée...).

Bien sûr, il est tout à fait possible de désactiver à tout moment le partage de localisation, il suffit de ne pas permettre ce partage la première fois, sinon de penser à le désactiver...

ATTENTION !

Si vous recevez ce mail ou sms ci-dessous, ne répondez pas, c'est une arnaque !

Bonjour,

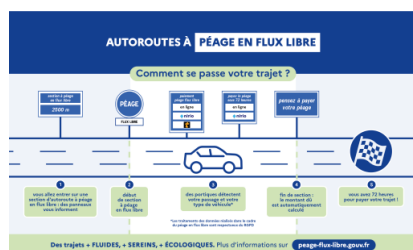
Nous vous informons qu'une opération de prélèvement d'un montant de 2.80€ liée à votre dernier passage sur l'autoroute n'a pas pu être finalisée.

Cette situation peut être due à une mise à jour de vos informations bancaires, un moyen de paiement expiré ou un délai de traitement de votre établissement.

Veuillez cliquer sur le bouton ci-dessous pour accéder au détail de l'opération et régulariser le montant dans les plus brefs délais afin d'éviter tout retard dans le traitement de votre compte.

Nous vous remercions pour votre attention et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,
L'équipe gestion des trajets autoroutiers



Énergie moins chère ensemble :

Un achat groupé d'électricité permettant de réaliser de très fortes économies

Dans un contexte de forte incertitude sur l'évolution future des prix de l'électricité, l'UFC-Que Choisir propose aujourd'hui, via sa filiale SAS Que Choisir, un achat groupé «électricité» avec une offre à tarifs fixes 2 ans permettant aux consommateurs de réaliser de très importantes économies sur leurs factures. Cette offre est présentée sur le site www.quechoisirenssemble.fr et l'achat groupé court jusqu'au 20 décembre inclus.

- Plus de 21% d'économies (H.T.) par rapport au tarif réglementé du kWh
- Un prix fixe sur 2 ans agissant comme une protection durable contre l'inflation
- Au-delà des tarifs compétitifs, une sécurité juridique

Les champignons : leurs super pouvoirs

Vous avez tous des images de champignons en tête, les parties aériennes «les fonges» sont les plus consommées, les filaments souterrains, le mycélium ou «les hydres» intéressent plus la recherche. L'industrie en quête de solutions écologiques investit, les résultats sont actuellement sur les marchés : packaging, panneaux isolants, textiles, cuir végétal...

Mais les réseaux sociaux vantent surtout les bienfaits des boissons aux champignons.

Les champignons utilisés sont issus de la médecine chinoise : reishi, shiitake, cordyceps, crinière de lion, maitake, chaga... Plus d'une centaine de variétés dites «adaptogènes» car elles sont supposées augmenter la capacité du corps et de l'esprit à s'adapter à tout type de stress. Ces champignons auraient des bienfaits sur l'immunité, la digestion, la longévité, le sommeil, des effets anti inflammatoires et antioxydants... « Une énergie folle et un mental clair » dit la publicité ou « un goût irrésistible, sans gluten, sans lactose, sans sucres, sans additifs ». Des boissons vendues en cannettes, bouteilles ou sous forme de poudre pour remplacer le café ou le thé qui ont eux trop d'effets secondaires.

Mais

– aucune des allégations données n'a été prouvée scientifiquement

– il n'existe actuellement pas de législation précise sur la vente de ces champignons, ni sur leurs cultures, ni sur leurs transformations

-les champignons sont des organismes à forte capacité d'absorption, notamment des polluants et des métaux lourds

– la traçabilité des ingrédients utilisés dans les boissons aux champignons pose problème. La France produit très peu de champignons, la plupart sont importés des pays de l'Est ou d'Asie.

-la consommation répétée de certains champignons ou en grande quantité entraîne l'émergence prouvée de certains symptômes (gueule de bois ...). Or les fabricants de ces boissons insistent sur le fait que les bienfaits n'apparaissent qu'après 2 ou 3 mois de consommation quotidienne.

- ces boissons contiennent comme ingrédient principal du café soluble ou du thé alors qu'ils sont sensés les remplacer !

- et bien sûr le prix est à la hauteur des pouvoirs de ces boissons : par exemple la marque Bonjour Drink propose le paquet de 30 tasses à 56€ soit 311€/kg alors que l'orge torréfié est l'ingrédient principal ! Mais vous aurez la possibilité de prendre un abonnement avec 20 à 30 % d'économie. Attention à bien lire les conditions de vente, d'engagements et de résiliation ...

